

Don à la patrie du citoyen Brasches, de S. Oise (Dordogne), qui offre la finance de son office de notaire, lors de la séance du 26 floréal an II (15 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don à la patrie du citoyen Brasches, de S. Oise (Dordogne), qui offre la finance de son office de notaire, lors de la séance du 26 floréal an II (15 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 341;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26853_t1_0341_0000_11

Fichier pdf généré le 30/03/2022

à démasquer et punir, et de tyrans à combattre.

Cette même Société populaire vous prévient, Citoyens représentants, qu'elle a envoyé au susdit district, à deux fois différentes depuis le 20 pluviôse, savoir : 553 livres 10 sols en assignats, 238 livres en numéraire, 33 paires de bas, 79 chemises, 6 paires de souliers, 3 habits dont un complet et 5 livres de charpie, provenant des offrandes que les citoyens et citoyennes des communes Michel Larivière, Michel L'Eculure, Léparon et Pimangon, de ce même district, ainsi que la petite commune L'Ami-des-Loix (1), du district de Montlieu, département de la Charente-Inférieure, ont faits pour les défenseurs de la patrie.

Nous sommes tous très fâchés, Citoyens représentants, que nos facultés ne nous aient pas permis de faire des dons plus considérables, car nous les aurions faits avec d'autant plus de plaisir. Mais ce qui nous console c'est que nous savons que vous avez plutôt égard à la bonne volonté qu'à la chose donnée. S. et F.»

Triglant GAUTIER (présid.), BASSUET jeune (secrét.), François LAPRÉE (secrét.).

8

L'administration du district de Meaux adresse à la Convention nationale un extrait du procès-verbal de sa séance du 27 Germinal, qui constate que la commune de Bussy-Saint-Martin canton de Lagny, a remis sur le bureau de cette administration une somme de 631 liv., provenant des secours accordés par la loi du 21 Pluviôse aux familles des militaires, et dont elle fait l'abandon.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Meaux, 27 germ. II] (3).

« Citoyen président,

L'administration me charge de t'adresser l'extrait du procès-verbal de sa séance d'aujourd'hui. La Convention y lira sans doute avec intérêt que les familles des braves militaires qui sont aux frontières, assez heureuses d'avoir donné des bras pour frapper les satellites des tyrans, savent faire des sacrifices pour ne pas augmenter les dépenses considérables que nécessite une guerre qui va assurer le triomphe de la République française une et indivisible.

Puisse la publicité de cet acte de désintéressement patriotique le faire imiter dans d'autres communes. »

F^{OS} NOEL.

[Extrait des délibérations, 27 germ. II.]

La commune de Bussy-S^t-Martin-Rentilly, canton de Lagny, a fait remettre sur le bureau une somme de 631 livres 5 s. provenant de secours accordés par la loi du 21 pluviôse aux familles des militaires et dont elle fait abandon.

(1) Saint-Michel-la-Rivière, Saint-Michel-de-l'Écluse, le Paron, Petit-Saint-Aigulin, rattaché depuis à la Roche-Chalais.

(2) P.V., XXXVII, 218. Bⁱⁿ, 29 flor. (suppl^t).

(3) C 302, pl. 1087, p. 1, 2.

Oui. L'agent national.

Le conseil arrête mention civique de cet acte de désintéressement au procès-verbal de sa séance dont extrait sera adressé à la Convention nationale, et que cette somme sera remise par le secrétaire au receveur du district qui la portera dans ses comptes.

P.c.c. : MODEST (secrét. du distr.).

9

La Société populaire de Port-Malo envoie le récit d'une fête célébrée dans cette commune, [en présence du représentant Lecarpentier], en mémoire des victoires remportées par les soldats de la liberté.

Insertion au bulletin (1).

Chaque citoyen, dit la Société populaire, avait apporté son dîner qu'il déposa en commun; et tous assis autour de l'arbre sacré, le repas commença par les cris de *Vive la République, vive la Montagne*. La frugalité, la décence et la fraternité firent les honneurs.

Il était touchant, dit cette société, de voir le vieillard faible, le vigoureux défenseur de la liberté, la jeune citoyenne, le père et la mère de famille se donner la main; et tous confondus ensemble avec les magistrats du peuple se disputer, et d'enthousiasme et de reconnaissance, jusqu'à l'instant où nous nous transportâmes tous, au bruit des tambours et au son d'une musique guerrière, pour voir lancer à la mer une frégate qui va partager la gloire de combattre nos ennemis (2).

10

Le citoyen Léonard Brasches, de la commune de S. Oise, fait don à la patrie de la finance de l'office de notaire dont il était titulaire, et dont les pièces sont entre les mains du citoyen Montigny, directeur et caissier du bureau général de liquidation.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

11

Le citoyen J. J. Warbe, tanneur à Metz, fait don du montant de la liquidation de sa maîtrise de tanneur.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

12

L'agent national du district de Cahors écrit qu'à la voix des représentants du peuple, 2 000 paires de draps, 600 couvertures, et plus

(1) P.V., XXXVII, 218. Bⁱⁿ, 27 flor.; *Mess. soir*, n° 636; *J. Perlet*, n° 603; *J. Paris*, n° 503. Saint-Malo, Ille-et-Vilaine.

(2) *J. Matin*, n° 694.

(3) P.V., XXXVII, 218. Bⁱⁿ, 29 flor. (suppl^t); commune non identifiée, peut-être Saint-Orse (Dordogne).

(4) P.V., XXXVII, 218. Bⁱⁿ, 29 flor. (suppl^t).